



## Fiche de données de sécurité (FDS)

Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identité du produit Syn Cav

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage normal Voir la fiche technique

Méthode d'application Voir la fiche technique

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.  
1265 Fewster Drive  
Mississauga ON L4W 1A2

#### Secours

CANUTEC (888) 226-8832

Service clientèle: The Dodge Chemical Company (800) 263-0862 (905) 625-0311  
(Canada) Ltd.

### 2. Identification des dangers du produit

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3;H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Acute Tox. 5;H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 5;H313	Peut être nocif par contact cutané.
Acute Tox. 4;H332	Nocif par inhalation.
peau Corr. 1B;H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
yeux Dam. 1;H318	Provoque des lésions oculaires graves.
peau Sens. 1;H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Muta. 2;H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B;H350	Peut provoquer le cancer.
STOT SE 2;H371	Risque présumé deffets graves pour les organes. Organes cibles spécifiques: (Not Available)
Aquatic Chronic 2;H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité (FDS)

Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

# Dodge

### 2.2. Éléments d'étiquetage

En fonction des données de toxicité listées en section 11 & 12 le produit est étiqueté comme suit.



**Danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.

H313 Peut être nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H371 Risque présumé deffets graves pour les organes.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **[Prévention]:**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.



## Fiche de données de sécurité (FDS)

Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

P280 Portez des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

### [Réponse]:

P301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P304+312 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Consulter un médecin.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P309+311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette). P331 NE PAS faire vomir.

P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P340 Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P370+378 En cas d'incendie: Utiliser extinction énumérés dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

P391 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### [Stockage]:

P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

### [Disposition]:

P501 Éliminez les contenus / le conteneur conformément aux réglementations locales / nationales.

## 3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens de provinciaux concerné et la réglementation fédérale sur les substances dangereuses.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	GHS Classification	Remarques
Propylene glycol Numéro CAS: 0004254-16-4	1.0 - 10	Non Classé	[1]
Formaldéhyde Numéro CAS: 0000050-00-0	1.0 - 10	Carc. 1B;H350 Muta. 2;H341 Acute Tox. 3;H301 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H331 peau Corr. 1B;H314	[1][2]



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

		peau Sens. 1;H317 >0.2 %	
Methanol Numéro CAS: 0000067-56-1	1.0 - 10	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 3;H331 Acute Tox. 3;H311 Acute Tox. 3;H301 STOT SE 1;H370 (> 10%) STOT SE 2;H371 (3% ~ 10%)	[1][2][3]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

\* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

#### Inhalation

#### Yeux

#### Peau

#### Ingestion

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Résumé

#### Inhalation

#### Yeux

#### Peau

#### Ingestion

### 5.1. Moyens d'extinction

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau. Contacter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Risques d'anomalies de la reproduction ou de génétique. Voir la section 2 pour plus de détails.

Nocif par inhalation. Risque présumé de effets graves pour les organes. Provoque des lésions oculaires graves.

Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie



## Fiche de données de sécurité (FDS)

Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO<sup>2</sup>, poudres, eau pulvérisée.

A ne pas utiliser: jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone et de nitrogène.

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
Tenir au frais.

Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour se protéger contre les produits de décomposition. Aucune donnée disponible.

**Guide ERG N°**

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long de la surface vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Répondre un absorbant inerte sur le déversement et placer dans un récipient adapté et correctement étiqueté aux fins de récupération ou d'élimination.

Rincer la zone avec de grandes quantités d'eau.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Fiche de données de sécurité (FDS)

Syn Cav



Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Matières incompatibles: Agents oxydants, acides et alcalis forts

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## 8. Contrôle de l'exposition - protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000050-00-0	Formaldéhyde	OSHA	TWA 0.75 ppm STEL 2 ppm
		ACGIH	STEL: 0.3 ppm Ceiling: 1 ppm S, A2, 1
		NIOSH	Ca TWA 0.016 ppm C 0.1 ppm [15-minute]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0000067-56-1	Méthanol	OSHA	TWA 200 ppm (260 mg/m3)
		ACGIH	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm peau
		NIOSH	TWA 200 ppm (260 mg/m3) ST 250 ppm (325 mg/m3) [peau]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0004254-16-4	Propylene glycol	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie

### Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000050-00-0	Formaldéhyde	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: Oui; Présumé: Yes
		CIRC	Groupe1: Oui; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
0000067-56-1	Méthanol	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;

# Fiche de données de sécurité (FDS)



## Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

0004254-16-4	Propylene glycol	OSHA	Effet cancérigène spécifique: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Respiratoire

Pas nécessaire lorsque la zone est correctement ventilée.

#### Yeux

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

#### Peau

Porter des vêtements qui doivent couvrir le corps, les bras et les jambes. Les crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Des crèmes à base de gelée de pétrole, comme la vaseline, ne doivent pas être utilisées. Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Porter gants en PVC ou en caoutchouc.

**Contrôles d'ingénierie** Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Autres pratiques de** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, **travail** de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser. Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

## 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Aspect

Bleu transparent Liquide

#### Odeur

Légèrement parfumé, odeur âcre.

#### Seuil

Non déterminé

#### olfactif pH

6-7

#### Point de fusion / point de congélation (°C)

N.A

#### Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Point d'éclair

90-92C 194-198F

60-63C 140-145F

#### Vitesse d'évaporation (Ether = 1) Inflammabilité (solide, gaz)

< 1 (n-Butyl acetate = 1)  
Non applicable

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

**Limite inférieure d'explosion:** 7%

**Limite supérieure d'explosivité:** 73%

# Fiche de données de sécurité (FDS)



## Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	Greater than 1
Densité	1.01-1.05
Solubilité dans l'eau	Complet
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	Non mesuré
Viscosité (cSt)	Non mesuré
% COV	99%

### 9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter toute exposition prolongée à la chaleur et/ou à la lumière.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, acides et alcalis forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone et de nitrogène.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Ingrédient	Oral DL50, mg/kg	DL50 de la peau, mg/kg	Inhalation vapeur CL50, mg/L/4hr	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg/L/4hr	Inhalation gaz CL50, ppm
Propylene glycol - (4254-16-4)	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données	pas de données disponibles	pas de données disponibles



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### Syn Cav



Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

			disponibles		
Formaldéhyde - (50-00-0)	800.00, Rat - Category: 4	270.00, Lapin - Category: 3	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles
Méthanol - (67-56-1)	143.00, Human - Category: 3	pas de données disponibles	pas de données disponibles	pas de données disponibles	64,000.00, Rat - Category: NA

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
TOXICITÉ AIGUË - ORALE	5	Peut être nocif en cas d'ingestion.
TOXICITÉ AIGUË - CUTANÉE	5	Peut être nocif par contact cutané.
TOXICITÉ AIGUË - INHALATION	4	Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	1B	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	---	Non applicable
SENSIBILISATION CUTANÉE	1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	1B	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	2	Risque présumé deffets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Écotoxicité aquatique

# Fiche de données de sécurité (FDS)

## Syn Cav



Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Propylene glycol - (4254-16-4)	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Formaldéhyde - (50-00-0)	1.41, Oncorhynchus mykiss	5.80, Daphnia pulex	0.788 (96 hr), Ulva pertusa
Méthanol - (67-56-1)	100.00, Pimephales promelas	10,000.00, Daphnia magna	16.912 (96 hr), Ulva pertusa

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit contient des produits chimiques PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

	DOT (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	NA3082	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	DOT Classification, Non réglementé Airline, Other Regulated Substances, Liquid, NOS (Contains Formaldehyde), 9, NA 3082, PG III, Ltd. Qty.	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: 9	IMDG: Non applicable Sous- classe: Non	Classe d'aérien: Non applicable

## Fiche de données de sécurité (FDS)

# Dodge

Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable	applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
<b>IMDG</b>	Polluant marin: Oui; ( Formaldehyde )			
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Pas d'autres informations			

## 15. Informations réglementaires

### Résumé sur les réglementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.

### Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

### Classification SIMDUT

B3 D2A E

### US EPA Échelon II Dangers

Feu : Oui

Libération Soudaine de Pression: Non

Réactif: Non

Immédiat (Aigu): Oui

Différée (Chronique): Oui

### EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités (lbs) à signaler:

Formaldéhyde ( 100.00)

Méthanol ( 5,000.00)

### EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:

Formaldéhyde

### EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Formaldéhyde

Méthanol

### Proposition 65 - Substances carcinogènes:

Formaldéhyde

### Proposition 65 - Toxines de croissance:

Méthanol

### Proposition 65 - Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

## Fiche de données de sécurité (FDS)

# Dodge

Syn Cav

Date de révision de la fiche  
signalétique:

06/01/2016

**Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:**  
(aucun ingrédient indiqué)

**Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:**

Formaldéhyde

Méthanol

**Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:**

Formaldéhyde

Méthanol

### 16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre  
3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions  
oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H370 Risque avéré de effets graves pour les organes.

H371 Risque présumé de effets graves pour les organes.

Cette fiche toxicologique a été préparée en utilisant les informations fournies par / obtenu à partir de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et d'orientation lors de l'exposition au produit. The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. décline expressément toute garantie expresse ou implicite, et décline toute responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans les présentes. Les données contenues dans cette fiche ne sont pas applicables à utiliser avec tout autre produit ou dans tout autre processus quant à l'exactitude et / ou l'exhaustivité de telles informations. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée ou modifiée en aucune façon à l'insu exprimée et la permission de The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

Fin de la FISPQ